



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
1214 Vernier
auto-verkauf@tcs.ch
www.tcs.ch/autoverkauf

Conditions générales – Courtage automobile : sans souci et sans effort

Objet du mandat

Le TCS agit comme mandataire du vendeur (ci-après : client / cliente). La mission du TCS est de trouver et proposer des acheteurs potentiels pour la voiture d'occasion du client / cliente. La mission est réputée conclue lorsqu'un contrat de vente est conclu ou lorsque le TCS trouve un acheteur potentiel ou une acheteuse potentielle. Le forfait correspondant aux prestations effectuées doit être versé même si le contrat de vente n'est pas conclu.

Révocation

Le mandat peut être révoqué dès sa signature sans indication de motifs. La révocation doit être faite par écrit au Touring Club Suisse, Koordination technische Zentren, Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen ou par email à vente-voiture@tcs.ch.

En cas de révocation, le client ou la cliente sera facturé pour les frais de prestations encourus. Les prestations comprennent notamment les frais de préparation du dossier de vente, le test occasion TCS et la publication de l'annonce de vente sur Internet. Celles-ci seront imputées selon le degré de prestation de la manière suivante:

- Pack Basic : CHF 290.- (membres) CHF 390.- (non-membres)
- Pack Premium : CHF 940.- (membres) CHF 1'060 (non-membres)

D'autres frais généraux et les heures de travail peuvent être facturés en sus.

Le droit de révocation s'éteint dès qu'un contrat de vente est conclu ou dès que le TCS a trouvé un acheteur potentiel.

Description des prestations

Le client ou la cliente peut opter entre deux paquets de prestations, qui peuvent être complétés par d'autres services, après consultation du TCS et ajustement du prix en fonction:

Pack Basic

- Expertise du véhicule avec rapport de contrôle
- Détermination du prix du marché
- Préparation de la documentation de vente
- Publication professionnelle de l'annonce de vente
- Préparation du contrat de vente
- Recherche et proposition d'acheteurs potentiels

Pack Premium (en plus du pack de base)

- Nettoyage basique du véhicule à l'intérieur et à l'extérieur
- Annulation du permis de circulation
- Remise des plaques d'immatriculation
- Négociation avec les parties intéressées
- Remise du véhicule à l'acheteur
- Transfert d'argent sur le compte du client
- Mise à disposition d'une place de parking jusqu'à la vente du véhicule

Les droits d'utilisation des documents établis par le TCS, tels que la documentation de vente, sont réservés au TCS et ne peuvent pas être utilisés par le client ou la cliente - même après la fin du mandat - sans l'accord écrit du TCS.

Obligations de la clientèle

Les annonces de vente sur d'autres portails internet doivent être désactivées par le client pendant la durée du mandat de vente.

Les informations nécessaires pour la vente du véhicule doivent être communiquées immédiatement par le client ou la cliente au TCS. Afin de pouvoir établir un dossier de vente professionnel, le TCS a notamment besoin des informations suivantes concernant l'état du véhicule:

- dommages antérieurs connus
- dommages dus à des accidents
- importation / réimportation
- etc.

En cas de violation de l'obligation d'information, le TCS se réserve le droit de résilier sans préavis le mandat et de réclamer le remboursement des frais encourus.



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
1214 Vernier
auto-verkauf@tcs.ch
www.tcs.ch/autoverkauf

Détermination du prix de vente

Le client ou la cliente accepte le prix de vente pour la vente de la voiture spécifié dans la commande client. Le prix est déterminé sur la base du rapport d'essai préparé par TCS et de l'état actuel du marché, ainsi que des paramètres spécifiés par le client ou la cliente. TCS s'efforce toujours d'obtenir un prix de vente pour le véhicule qui est conforme au marché. Si la vente au prix convenu n'est pas possible, TCS se réserve le droit, après consultation du client, d'ajuster le prix.

Si, après la réalisation d'un test d'occasion, le client ou la cliente ne confie pas la vente du véhicule au TCS, notamment à cause d'un désaccord sur le prix de vente, les coûts liés au test et aux autres prestations administratives fournies seront facturés. Ils sont à verser directement sur place et s'élèvent à (membre) CHF 240.- (non-membre) CHF 350.-.

Commission

La commission et les frais de dossier sont dus lors de la conclusion du contrat de vente avec l'acheteur ou lorsque le TCS apporte la preuve d'un acheteur potentiel, même si le client ou la cliente refuse la conclusion du contrat de vente. La commission est également due lorsque le contrat de vente n'est conclu qu'après la fin du mandat, mais grâce aux efforts du TCS. Si le TCS n'est pas en mesure de trouver un acheteur pour le véhicule pendant la durée contractuelle, seules les prestations fournies doivent être payées, conformément au forfait d'exécution défini. Dans ce cas, aucune commission n'est due.

Forfait d'exécution :

Pack Basic : CHF 290.- (membres) CHF 390.- (non-membres)
Pack Premium : CHF 940.- (membres) CHF 1'060.- (non-membres)

Commission :

- Forfait de base :
- Prix de vente du véhicule jusqu'à CHF 10 000 inclus : commission forfaitaire de CHF 200 (membres) CHF 300 (non-membres)
- Prix de vente du véhicule à partir de CHF 10 001 : commission de 2 % du prix de vente (membres) 3 % du prix de vente (non-membres)
- Pack Premium :
- Prix de vente du véhicule jusqu'à CHF 10 000 inclus : commission forfaitaire de CHF 450 (membres) CHF 550 (non-membres)
- Prix de vente du véhicule à partir de CHF 10 001 : commission de 4,5 % du prix de vente (membres) 5,5 % du prix de vente (non-membres)

Durée

La durée du mandat de placement est de trois mois à compter de la date de publication de l'annonce sur internet. S'il n'est toujours pas conclu de contrat de vente à l'expiration de ces trois mois, le mandat prend fin automatiquement, sans qu'il soit nécessaire de le résilier, et le client doit aller chercher le véhicule au lieu de remise. Le délai de reprise du véhicule est défini par le centre technique correspondant et communiqué au client après expiration du contrat.

Une résiliation extraordinaire pour juste motif demeure réservée.

Indemnisation en cas de résiliation extraordinaire par le TCS

Si le TCS doit résilier le mandat pour juste motif, le client ou la cliente doit indemniser le TCS pour les frais engagés. Sont notamment considérés comme justes motifs, la violation de l'obligation d'information, le refus de coopération (p. ex. : annulations répétées de rendez-vous pour la présentation du véhicule, etc.). Les frais encourus comprennent notamment les frais de préparation du dossier de vente, le test d'occasion et de la publication de l'annonce de vente sur Internet. Ceux-ci seront facturés par un forfait comme suite :

- Pack Basic : CHF 290.- (membres) CHF 390.- (non-membres)
- Pack Premium : CHF 940.- (membres) CHF 1'060.- (non-membres)

D'autres frais généraux et les heures de travail peuvent être facturés en sus.

Dispositions supplémentaires Forfait Premium

- Le véhicule du client sera stationné dans un espace extérieur non couvert pendant la durée de la commande. Le véhicule du client peut être transporté vers un autre point de vente sans consulter le client s'il n'y a pas ou trop peu de places de parking disponibles sur le lieu de livraison du véhicule.
- Le client accepte que son véhicule soit conduit régulièrement afin d'éviter de décharger la batterie. Néanmoins, tout dommage au stand qui pourrait survenir ne peut être exclu et toute responsabilité dans ce cadre est exclue. Des essais routiers sont également effectués avec les parties intéressées pour l'exécution du contrat. Dans les deux cas, il n'y a pas droit à une indemnisation pour les kilomètres supplémentaires parcourus.
- Le client est tenu de restituer le véhicule avec un réservoir au moins à moitié plein. Si ce n'est pas le cas, le TCS est en droit de ravitailler le véhicule en conséquence et de facturer au client les frais de remplissage du réservoir, ainsi que le temps passé. Entre le 1er août et le 1er avril, le véhicule doit nous être remis équipé de pneus hiver. Si ce n'est pas le cas, le véhicule ne peut être accepté (le TCS n'effectue pas de changement de pneus).



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
1214 Vernier
auto-verkauf@tcs.ch
www.tcs.ch/autoverkauf

-
- Le client ou la cliente doit s'assurer qu'il n'y a pas d'objets de valeur dans le véhicule ou qu'ils ont été laissés sur place qui ne sont pas installés de manière permanente dans le véhicule. En cas de vol, de perte ou de destruction, TCS n'assume aucune responsabilité pour les objets de valeur laissés dans le véhicule.
- Le permis de circulation est annulé auprès de l'Office des routes compétent au début de la mission de placement. Sauf accord contraire, les éventuelles plaques de contrôle sont restituées au canton. Les frais et charges liés à une éventuelle réimmatriculation sont à la charge du client.

Protection des données

Le TCS (Club central et section cantonale) traite toutes les données qu'il collecte en lien avec l'ordre de vente, dans le respect de la loi suisse sur la protection des données, et n'utilise ces données que pour exécuter l'ordre de vente. Le TCS traite notamment les données à caractère personnel suivantes: données relatives à la personne, données relatives au véhicule, coordonnées, données bancaires. Le client consent notamment à ce que le TCS transmette les données à des tiers aux fins d'exécution de l'ordre de vente (p. ex. les coordonnées bancaires à l'acheteur) et les publie sur Internet (p. ex. les données relatives au véhicule, les coordonnées). Le client a le droit de demander quelles sont les données le concernant que traite le TCS. Dès que les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires pour atteindre l'objectif, elles seront effacées. En cas de questions, il est possible de contacter le délégué à la protection des données du TCS: Touring Club Suisse, délégué à la protection des données, Chemin de Blandonnet 4, case postale 820, 1214 Vernier.

Implication de tiers

Pour exécuter ses obligations, le TCS est en droit de recourir aux services de tiers.

Dispositions finales

La commande client est soumise au droit suisse. Le for juridique est Genève.
